



Avignon, le 28 avril 2020

Covid 19 : Mobilisation des professionnels de l'hôtellerie et des taxis pour accompagner les personnels soignants contre la propagation du virus Covid-19

Les circonstances exceptionnelles liées au Covid 19 et l'afflux important de malades ont conduit à prendre des mesures afin d'accompagner les personnels soignants dans leurs missions et de garantir la meilleure qualité de soins à tous.

Suite aux annonces du Président de la République, permettant aux personnels soignants de bénéficier de la prise en charge par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leurs frais de taxi et de nuitées d'hôtel pour assurer leurs missions dans les établissements de soins, **les professionnels de l'hôtellerie et les taxis du Vaucluse se sont engagés pour accompagner les personnels soignants du centre hospitalier d'Avignon.**

Grâce à une collaboration rapprochée entre le centre hospitalier d'Avignon, les fédérations professionnelles et les services de l'État, deux conventions ont été signées entre le Centre Hospitalier d'Avignon, les taxis et les professionnels de l'hôtellerie. Les prestations de taxi et d'hébergement pour les personnels soignants seront ainsi assurées, dans le respect des règles sanitaires indispensables, grâce à la mobilisation des professionnels de l'hôtellerie et des taxis. Les frais, pris en charge par la CPAM, seront avancés par le centre hospitalier d'Avignon afin d'éviter aux personnels soignants de le faire.

→ Dispositif hébergement :

Les chambres d'hôtels peuvent ainsi être réservées pour les personnels soignants par le centre hospitalier afin d'être hébergés à proximité de leur lieu de travail, sans rentrer chez eux s'ils habitent loin ou s'ils souhaitent s'isoler en cas de risque de contamination. Pour les accueillir au mieux et leur permettre de continuer à être parfaitement opérationnels sur la durée, une capacité d'hébergement provisoire dans les hôtels a pu être identifiée dans le département de Vaucluse, en lien avec l'**Union des métiers et des industries de l'hôtellerie.**

Ce dispositif permettra également le cas échéant de faciliter les conditions d'accueil de personnels soignants appelés en renfort, afin de soutenir les équipes en place déjà fortement mobilisées.

→ **Dispositif taxis :**

Une convention entre le Centre hospitalier d'Avignon et l'association des Taxis Radio Avignonnais (ATRA) a également été signée, en lien avec le **syndicat départemental des artisans taxis** de Vaucluse pour les personnels soignants affectés en cellule de crise, confrontés à des dépassements d'amplitudes horaires.

Plus que jamais, il est essentiel de respecter strictement les gestes barrières et les règles de confinement décidées par le Gouvernement. Ces mesures sont indispensables car elles permettent de limiter le nombre de personnes infectées et le nombre de personnes admises dans nos hôpitaux.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Contact Presse

pref-communication@vaucluse.gouv.fr